



FRANCE

Le ministère de l'éducation va donner des « règles » au contrôle continu

COMMENT SERONT ÉVALUÉS les candidats, en l'absence d'épreuves de spécialité pensées pour garantir le caractère national du bac Blanc? Le ministère de l'éducation s'est efforcé de donner des garanties, au lendemain de l'annonce de la suppression des épreuves du 15 mars.

Un « *guide de l'évaluation* » « *par discipline* » doit être publié début février, qui donnera aux enseignants « *l'ensemble des règles à respecter pour le contrôle continu* », a précisé le directeur général de l'enseignement scolaire, Edouard Geffray, lors d'une conférence de presse vendredi 22 janvier. « *On donnera des éléments comme le nombre de notes à obtenir dans l'année, la régularité des évaluations, mais aussi des conseils sur les compétences à évaluer.* »

En attendant, les lycées sont encouragés à organiser des devoirs sur table grâce aux sujets prévus pour les épreuves du 15 mars, qui seront versés à la banque nationale de sujets. Si le recours à ces items de type bac n'est pas obligatoire, « *travailler sur des sujets nationaux permet de maintenir un standard commun* », veut croire l'éducation nationale. Un guide de l'harmonisation des notes devrait également être rendu public, début février. On ignore encore si les jurys disposeront des résultats de l'établissement sur trois ans, utilisés en 2020 pour tenir compte des profils des lycées. Des critères d'harmonisation sont édités chaque année à destination des jurys d'harmonisation dans les académies. « *Simplement, pour la première fois, nous créons un guide national qui devra s'appliquer partout* », insiste Edouard Geffray. ■

V. M.